

MODIFICATION DE L'HEURE DE LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière, qu'en raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, le conseil a décrété par l'adoption de sa résolution numéro 2020-11-7625 que les **séances ordinaires** du conseil tenues à huis clos seront dorénavant tenues à compter de 17h au lieu de 19h, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 12^e jour de novembre 2020.

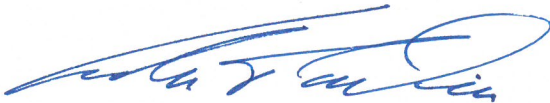


Linda Fortier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Linda Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-des-Écorces, certifie que j'ai affiché ou fait afficher le présent avis public aux quatre endroits prévus par le Conseil municipal, le 12 novembre 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat, sous mon serment d'office, ce 12 novembre 2020.



Linda Fortier
Directrice générale et secrétaire-trésorière